

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

DELIBERATIONS

Participations financières à des travaux de création et de rénovation d'éclairage public réalisés par FDEA

Dans le cadre du chantier n°1229001 relatif à des travaux de création d'éclairage public à Vilette réalisés par la FDEA, il vous est présenté la participation financière suivante :

- Montant à régler par la Commune à la FDEA (fournitures, pose et tranchées ainsi que TVA) : 33 856,14 €
- Maitrise d'œuvre à régler par la Commune à la FDEA (sur fournitures, pose, raccordements et génie civil) : 1 410,67 €

Dans le cadre du chantier n°1229002 relatif à des travaux de rénovation d'éclairage public à Vilette réalisés par la FDEA, il vous est présenté la participation financière suivante :

- Montant à régler par la Commune à la FDEA (fournitures, pose et tranchées ainsi que TVA) : 16 125,90 €
- Maitrise d'œuvre à régler par la Commune à la FDEA (sur fournitures, pose, raccordements et génie civil) : 671,91 €

Il vous est demandé :

- D'approuver ces participations financières ci-dessus
- D'autoriser le Maire à les signer, à payer les sommes correspondantes à ces participations financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces participations financières,
- Autorise le Maire à les signer, à payer les sommes correspondantes à ces participations financières.

DIVERS

Rapport méthodologique remis par la Poste dans le cadre de la mise en place de la Base d'Adresse Locale (B.A.L.)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire qui suit le dossier de la mise en place de la B.A.L.. Ce dernier informe le conseil municipal que le rapport méthodologique remis par la Poste ne mentionne que quelques points à modifier pour que le système soit plus fonctionnel et opérationnel pour la mise à jour des GPS. Après avoir échangé sur ces points, le conseil municipal valide le rapport méthodologique.

Téléthon 2022

Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire en charge des associations informe le conseil municipal qu'il réunira les associations le mardi 11 octobre prochain afin de préparer l'organisation du Téléthon 2022.

Achat de terrain au Syndicat Synergie Ardenne Meuse

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat Synergie Ardenne Meuse dans lequel il est proposé à la commune d'étudier la pertinence de procéder à l'acquisition de terrains cadastrés AD 553, 579 et 581 adjacents aux bâtiments vendus, exploités par la SAS TECSOM. Après en avoir débattu, le conseil municipal ne donnera pas de suite favorable à cette proposition compte- tenu que la communauté d'agglo Ardenne Métropole a la compétence économique.

Accueil de Loisirs pendant les vacances de la Toussaint 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WANWETS WINKEL, conseillère municipale déléguée, afin de faire un point sur l'organisation d'un accueil de Loisirs la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint. Cette dernière a tenu une permanence pour les inscriptions. Ce dernier sera organisé par la Fédération Départementale Familles Rurales et accueillera au maximum 20 enfants. L'équipe d'encadrement sera composée de deux personnes dont le directeur. Une réunion sera organisée en faveur des familles qui ont inscrits leurs enfants.

Illuminations de Noël

Compte-tenu du contexte actuel, Monsieur le Maire évoque la nécessité de faire des économies d'énergie, c'est pourquoi, les illuminations ne seront mises en route qu'une semaine avant Noël et éteintes dès le 03 janvier 2023.